

Projet d'établissement.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans le projet d'établissement.

1. OBLIGATIONS SCOLAIRES.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

2. OBJECTIFS PRIORITAIRES.

A la fin de la 6^{ème} année, nos objectifs prioritaires sont d'apporter et de développer à chaque enfant les points suivants :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

3. NOS SPECIFICITES.

Notre établissement organise des classes immersives (apprentissage du néerlandais). Le programme immersif commence dès la 3^{ème} maternelle et se termine en 6^{ème} année primaire.

	Français	Néerlandais
3 ^{ème} maternelle	50 %	50 %
1 ^{ère} année	50 %	50 %
2 ^{ème} année	50 %	50 %
3 ^{ème} année	50 %	50 %
4 ^{ème} année	50 %	50 %
5 ^{ème} année	75 %	25 %
6 ^{ème} année	75 %	25 %

Axe 1 : Préparer l'enfant à la société du 3^{ème} millénaire.

L'école n'est qu'une étape provisoire qui doit préparer l'élève à jouer pleinement son rôle dans la société de demain.

L'acte éducatif n'est pas idéologiquement neutre. Il s'agit pour l'école de contribuer à la formation d'une personne avec la volonté de la faire adhérer à un système de valeur particulier : la démocratie.

1. Développer chez l'élève le sentiment d'appartenance à une collectivité nationale, européenne et internationale.

- 1.1. Sensibiliser l'élève à la protection de l'environnement ;
- 1.2. Promouvoir les valeurs démocratiques ;
- 1.3. Impliquer l'élève dans des actions de solidarité ;
- 1.4. Faciliter les échanges (inter)nationaux ;
- 1.5. Encourager la pratique des langues, notamment par des classes immersives.

2. Introduire l'élève dans un monde de la communication et de la coopération.

- 2.1. Donner à l'élève la maîtrise des outils de communication.
- 2.2. Développer les actions de coopération, à l'interne et à l'externe.
3. Intensifier chez l'enfant l'éducation à la citoyenneté.
 - 3.1. Pouvoir revendiquer ses droits en ayant connaissance de ses devoirs.
 - 3.2. Développer le sens des responsabilités des élèves, leur sens critique et leur esprit de discernement.

Axe 2 : Développer des compétences.

De la maternelle à la 6^{ème} année primaire, dans les classes immersives comme dans les classes francophones, le programme est réorganisé et adapté en fonction des élèves et de la spécificité du programme immersif.

1. Évaluer le niveau de l'enfant afin de faire déboucher les apprentissages sur la réussite.

2. Amener l'enfant à progresser à son rythme par le biais :

- 2.1. De l'individualisation ;
- 2.2. Du travail de groupe ;
- 2.3. Du travail par contrat.

3. Développer la recherche en suscitant la curiosité dans les activités pédagogiques. Amener l'enfant à effectuer des découvertes, des démarches personnelles par le biais de :

- 3.1. Lectures, bibliothèque.
- 3.2. Élocutions.
- 3.3. Jeux mathématiques.
- 3.4. Éveil.
- 3.5. Travail par groupes.
- 3.6. Mise en situation de problèmes à résoudre.

Axe 3 : Accroître l'ouverture de l'école sur l'extérieur.

L'école est une plaque tournante pour de multiples partenaires ; elle ne doit pas leur rester insensible et vivre en vase clos.

- Agir / interagir avec les hommes.
- Partir à la découverte.
- Développer sa curiosité intellectuelle.

1. Classes de dépaysement.
2. Rencontres avec le 3^{ème} âge.
3. Spectacles.
4. Ateliers.
5. Sorties pédagogiques.
6. Journées sportives.

4. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT.

4.1. Nos méthodes au quotidien.

4.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Au cours du cursus des six années primaires, nous développons les différentes disciplines : français, mathématiques, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, les langues, les cours philosophiques.

Les méthodes utilisées :

- La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'expérimentation et les expériences de vie sont source de formation. Elle est source de progression et d'évolution.
- La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées.
- **Des outils, des processus et des consignes** pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et à leur rythme.
- La **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- L'**évaluation formative** : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- L'**évaluation sommative** : bilan des acquis des élèves.

4.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- des référentiels de matière.
- des exposés et des élocutions.
- des comptes rendus.
- ...

4.1.3. Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situation problèmes ou lors de thèmes, de projets.

4.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

Nous travaillons par défis, problèmes de vie, par thèmes, leçons frontales mais aussi par applications de contrats.

Les élèves travaillent soit individuellement, soit collectivement, soit en ateliers et/ou par groupes.

4.1.5. Les évaluations.

- Tests effectués par le Centre PMS (en M2, M3, P6, à la demande des parents ou des enseignants).
- Mise en place de dossiers d'élèves (D.S. primaire).
- Des évaluations sommatives sous forme de contrôles ont lieu de façon régulière ; les notes se trouvent dans le bulletin.
- Évaluations externes en P2 et P5 (non certificatives).
- Évaluations certificatives visant à l'obtention du CEB (P6).
- Bilans sommatifs en juin.

4.1.6. Eveil aux professions.

- Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes ressources en fonction des thèmes abordés et dans les créneaux possibles.
- Animations du Centre PMS sur les orientations scolaires.

4.1.7. Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias.

Nous proposons aux enfants une ouverture sur le monde extérieur par les moyens tels que :

- Utilisation de la presse écrite, les publicités, les revues scientifiques, géographiques et historiques, dictionnaires.
- Des affiches.
- Des encyclopédies.
- Des personnes ressources.
- La bibliothèque communale.
- Visite de musées...
- Des activités telles que :

4.1.8. Activités culturelles et sportives.

- Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire (ex : psychomotricité, natation dès la 1^{ère} primaire, éducation physique en primaire, sports, ...).
- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités (ex : musée, théâtre, cinéma, exposition...)
- Ouverture sur le monde par des excursions pédagogiques et / ou des classes de dépaysement.

4.1.9. Citoyenneté.

Sensibiliser les enfants :

- Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect de :
 - soi et des autres (ex : éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...).
 - des consignes et des règlements (ex : règlement de l'école et de la classe).
 - défense et protection de l'environnement (récupération des piles usagées...).
 - des lieux (propreté) et du matériel (des enfants et scolaire).
 - utilisation rationnelle de l'énergie.

- Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux).
- Activités données par la police (sécurité).
- Animation PSE.
- Participation des enfants au Conseil Communal des Enfants.
- Commémorations.

4.1.10. Communication.

Nous assurons la communication par :

- Le journal de classe sert de lien entre les parents, l'école et les enfants.
- La farde d'avis ou cahier de communication (maternel).
- Les réunions de parents (début d'année scolaire – soirées d'informations).
- Les réunions de parents (remise du bulletin – décembre – mars/avril – juin).
- Le site Internet → <http://ecolecommunaleperwez.scolablog.net>

4.1.11. Les horaires.

Section maternelle.

7 H 00 - 8 H 30 Garderie.

8 H 30 - 8 H 45 Accueil des enfants dans les classes.

8 H 45 – 10 H 25 Activités scolaires.

10 H 25 – 10 H 45 Récréation.

10 H 45 – 12 H 15 Activités scolaires.

12 H 15 – 13 H 40 Repas – Temps de midi.

13 H 40 – 15 H 30 Activités scolaires.

15 H 30 Sortie des enfants.

15 H 45 – 18 H 00 Garderie.

Section primaire.

7 H 00 - 8 H 15 Garderie.

8 H 15 - 8 H 30 Accueil des enfants.

8 H 30 – 10 H 10 Activités scolaires.

10 H 10 – 10 H 30 Récréation.

10 H 30 – 12 H 10 Activités scolaires.

12 H 10 – 13 H 40 Repas – Temps de midi.

13 H 40 – 15 H 20 Activités scolaires.

15 H 20 Sortie des enfants.

15 H 30 – 18 H 00 Garderie.

4.1.12. La garderie – Mercrè'Libres – J.A.D.

L'asbl Anim'Mômes est active au sein des écoles communales et s'occupe :

- *des garderies (matin & soir)*
- *des surveillances de midi*
- *de la coordination des repas chauds (sur le plan de la qualité)*
- *des Mercrè'Libres*
- *des Journées ludiques (organisées lors des journées pédagogiques)*
- *des J.A.D. – Journées Amusement & Découvertes – organisées pendant certains congés scolaires.*

Contact :

Anim'Mômes Perwez – Rue de la Station, 11 à 1360 PERWEZ
extracolperwez@gmail.com – Tél. : 081 649 276 & 0477 09 99 24

5. GENERALITES.

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du :

- Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental.
- Décret « Ecole de la réussite ».
- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- Décret 11/07/2002.